



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 19
**RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF AUVERGNE ET REVENTE 88 BIS AVENUE DE
LA REPUBLIQUE A CLERMONT-FERRAND**

Entre 2005 et 2012, l'Etablissement Public Foncier Smaf a acquis pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand, les lots de copropriété de l'immeuble cadastré BZ n° 321 pour 159 m² et BZ n° 322 pour 339 m² situé 88 bis, avenue de la République à Clermont-Ferrand, dans le cadre de la restructuration urbaine de ce secteur.

Libre de toute occupation et fermé depuis 2012, la dégradation de cet immeuble s'accroît de jour en jour et a fait l'objet de plusieurs demandes d'acquisition.

3 propositions d'acquisition de ce bien ont été formalisées.

Un avis favorable a été donné à la proposition financière, la plus avantageuse, de 350 000 € de la Société H2B qui propose une rénovation complète de tous les appartements de ce bâti. Cette offre est acceptée au vu de l'estimation conforme du pôle d'évaluation domaniale en date du 20 août 2021.

Concernant le rachat à l'EPF Auvergne, le prix de cession hors TVA s'élève à 471 419,50 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 447,64 € ainsi qu'une TVA sur marge de 135,64 €, dont le calcul a été arrêté au 30 avril 2022 soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 472 002,78 €.

La commune a déjà réglé à l'EPF Auvergne 469 200,00 € au titre des participations (2021 incluse). Le restant dû est de 2 802,78 € TTC.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne du bien cadastré BZ n° 321 de 159 m² et BZ n°322 de 339 m² selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé ;
- d'approuver la revente des mêmes biens à la Société H2B ou toute société qui se substituerait à elle, au prix de 350 000 € ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2021**



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Planification et Politique
Foncière

Jean-Christophe CERVANTES

Département :
PUY DE DOME

Commune :
CLERMONT FERRAND

Section : BZ
Feuille : 000 BZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CLERMONT-FERRAND
Centre des impôts foncier Boulevard
Berthelot 63033
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
tél. 04 73 43 21 54 -fax
ptgc.puy-de-dome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

